



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2430

Approbation et autorisation de signature de la convention 2016 établie entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, pour le dispositif de nettoyage des espaces ouverts au public de la Duchère à Lyon 9e – Participation de la Ville de Lyon au dispositif

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 OCTOBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 3 OCTOBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 11 OCTOBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 13 OCTOBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à M. RUDIGOZ), Mme BESSON (pouvoir à M. CLAISSE), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), M. BRAILLARD, M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme SANGOUARD (pouvoir à M. HAVARD), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2430 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION 2016 ETABLIE ENTRE LA VILLE DE LYON ET LA METROPOLE DE LYON, POUR LE DISPOSITIF DE NETTOIEMENT DES ESPACES OUVERTS AU PUBLIC DE LA DUCHERE A LYON 9E – PARTICIPATION DE LA VILLE DE LYON AU DISPOSITIF (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 septembre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la Communauté Urbaine de Lyon et la Ville de Lyon ont signé en 2005 une convention de participation financière pour la mise en œuvre d'un dispositif de propreté adapté aux caractéristiques du quartier de la Duchère faisant l'objet d'une importante opération de renouvellement urbain.

Pour optimiser le nettoyage du secteur, la Communauté Urbaine, à laquelle s'est désormais substituée la Métropole de Lyon, assure l'entretien des espaces publics et des espaces privés ouverts au public, en complément de ses interventions classiques. En contrepartie, la Ville de Lyon lui verse une participation financière annuelle.

Dans ce but, la Métropole et la Ville de Lyon ont convenu de recourir aux dispositions prévus par l'article L3633-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, selon laquelle la commune peut confier la gestion d'équipements de sa compétence à la Métropole.

La convention, renouvelable chaque année, a pour objet de définir la répartition des interventions entre la Métropole et la Ville de Lyon qui conserve l'entretien horticole des espaces verts.

Pour l'année 2016, la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon sont convenues de porter le montant de la participation de la Ville de Lyon à 308 342 €

Je vous propose donc d'approuver la convention jointe au rapport et de fixer pour 2016 la participation de la Ville de Lyon au montant de 308 342 €

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Urbanisme, Logement, Cadre de Vie, Environnement ;

DELIBERE

1- La participation de la Ville de Lyon pour le dispositif de nettoyage des espaces ouverts au public de la Duchère à Lyon 9^e, est fixée à 308 342 euros, au titre de l'année 2016.

2- La convention financière susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense en résultant, soit 308 342 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sur la ligne de crédit 79106 - nature – 657358 - fonction 520.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Michel LE FAOU